

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 6 décembre 2023

BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET PARKES : DEMANDE DE PRECISIONS DU PUBLIC ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

La Commission nationale du débat public (CNDP) publie ce 6 décembre le bilan de la concertation préalable relatif au projet PARKES de recyclage par dépolymérisation de plastique PET porté par Suez, LOOP et SK geo centric. Dans ce bilan, les garant.e.s ont repris les demandes de précisions du public et ils formulent des recommandations pour la suite de la concertation sur ce projet, qui serait implanté sur les communes de Saint-Avold et de L'Hôpital (57).

Le bilan est téléchargeable sur le site de la CNDP et sur le site de la concertation <https://www.concertation-projet-parkes.fr/>, rubrique « La documentation ».

La concertation

L'objectif du projet PARKES est de permettre la création d'une unité préparation de matières plastiques et d'une unité de recyclage par dépolymérisation de déchets de polyéthylène téréphtalate (PET) aujourd'hui non valorisés, situées sur les communes de Saint-Avold et de L'Hôpital (57). Du 11 septembre au 7 novembre 2023, ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable avec le public, au cours de laquelle il était invité à s'informer et donner son avis.

La concertation était ouverte à toutes et tous, et en premier lieu aux habitants et riverains des communes directement concernées (y compris les communes les plus proches en Allemagne) et aux acteurs du territoire (élus des collectivités, acteurs économiques, associations, etc.). Cette concertation était placée sous l'égide de deux garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) : Valérie TROMMETTER et Luc MARTIN.

Les demandes de précisions aux porteurs du projet à l'issue de cette concertation

350 personnes ont participé aux événements, 50 contributions ont été déposées et 7 cahiers d'acteurs ont été rédigés. A l'issue de cette concertation, les garant.e.s ont dressé la synthèse de toutes les contributions du public, ainsi que des engagements pris par le responsable de projet. Ils reprennent dans leur bilan les principales demandes de précisions du public afin que le responsable de projet y apporte des réponses. Celles-ci portent notamment sur :

Les déchets entrants :

- Détailler les actions avec les fournisseurs des déchets pour optimiser la qualité du tri,
- Détailler les actions afin de réduire le périmètre de collecte des déchets.

L'emploi, la formation et la mobilité du personnel :

- Détailler les actions pratiques pour faciliter l'accès à l'emploi à la population locale,
- Détailler les actions pratiques de partenariats avec les filières de formations professionnelles,
- Détailler les actions pour améliorer les conditions de travail du personnel,
- Détailler les actions en termes de mobilité (navettes de transport du personnel, covoiturage...) et de services pour la garde des enfants.

Sur les impacts environnementaux :

- Réaliser une étude sur la possibilité d'un acheminement par voie fluviale ou par voie ferroviaire,
- Réaliser une étude sur la faisabilité d'une zone d'évitement des impacts sur l'environnement en partie Sud du projet qui serait favorable à la biodiversité,
- Approfondir la nature des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur,
- Détailler le calcul de la valeur de CO₂ évité par le projet,
- Réaliser une étude de faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Recommandations des garants pour le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'enquête publique :

- Poursuivre le dialogue avec le public sur le projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et même pendant la phase de construction du projet,
- Publier les études au fur et à mesure de leur production,
- Avant le démarrage de l'enquête publique, organiser une réunion publique de présentation du projet et de ses impacts,
- Pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, le responsable du projet tiendra régulièrement informé le public.

Dans un délai de deux mois à compter de la publication de ce bilan, Suez, LOOP et SK geo centric publieront les mesures qu'ils jugeront nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation (art. R121-24 du code de l'Environnement).

- **Pour en savoir plus sur le projet :** <https://www.concertation-projet-parkes.fr/>
- **Fiche du projet sur le site de la CNDP :** <https://www.debatpublic.fr/usines-de-preparation-et-de-recyclage-de-plastiques-parkes-4066>

A PROPOS DE LA CNDP

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante créée en 1995 par la loi Barnier. Instance collégiale composée de 25 membres provenant d'horizons différents, assurant ainsi son indépendance (administrations, associations, patronat, syndicats...), son rôle est de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement, et présentant de forts enjeux socio-économiques : transition énergétique, mobilités, industries, etc. Au plus près des citoyennes et citoyens, la CNDP est présente sur tout le territoire national à travers ses représentants en région (délégué.e.s) et ses 250 garant.e.s chargé.e.s de veiller à l'information et à la participation du public. Elle développe également la culture de la participation en apportant des conseils et en rendant des avis méthodologiques sur toute démarche de participation du public. Plus d'informations sur debatpublic.fr

CONTACTS RELATIONS PRESSE

Luc Martin & Valérie Trommetter

Garants de la concertation

luc.martin@garant-cndp.fr T. +33 6 85 93 56 25

valerie.trommetter@garant-cndp.fr T. + 33 6 64 22 05 12

Relations presse CNDP

Pôle communication

media@debatpublic.fr

T. +33 6 31 60 52 06

